



MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITIONS DE DRESSAGE DE LA MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

SAISON 2024 – 2025

RÈGLEMENT DE COMPÉTITION DE DRESSAGE

Le règlement de compétitions de Dressage doit être lu en conjonction avec les Statuts de la MESF et les Règlements généraux et spécifique aux Dressage de la FEI.

Ce document décrit des règles et des scénarios spécifiques applicables aux compétitions organisées sous l'égide de la MESF. Pour toutes les autres règles et directives, notamment en ce qui concerne le bien-être des chevaux, le Dressage Rulebook de la FEI s'appliquera.

A noter que la catégorie dans laquelle un athlète se trouve au niveau de la Ligue Annuelle dépend du poney/cheval qu'il monte et de ses compétences équestres. Il appartient à chaque athlète de s'assurer, avec l'aide de son coach, qu'il soit inscrit dans la bonne catégorie aux compétitions tant du point de vue de sa sécurité, celle des autres athlètes, que d'un point de vue du fairplay. La MESF n'en sera en aucun cas tenue responsable.

Tout athlète licencié de la MESF souhaitant participer aux Dressage Junior (toutes catégories confondues) doit **impérativement** être titulaire d'un Galop 3 au minimum.

A. PROGRAMME

Le MESF organisera 9 compétitions de dressage au cours de la ligue 2024 – 2025. Deux des compétitions seront des défis officiel du FEI Dressage World Challenge + un défi régional des 7 Nations (ACES Challenge intégré).

MESF PROGRAMME 2024 – 2025

	DATE	EVENEMENT	LIEU
2024	21 septembre	FEI DWC	CAV
	22 septembre	7 Nations Challenge	CAV
	19 octobre	MESF Dressage Junior	EMR
	14 décembre	MESF Dressage Senior	CHM
2025	22 février	MESF Dressage Junior	CHM
	29 mars	MESF Dressage Senior	EMR
	17 mai	FEI DWC	CEN
	18 mai	7 Nations Challenge	CEN
	14 juin	Championnat Dressage	CAV

Ce programme est sujet à modification selon les aléas de la saison, et sera modifié après consultation du Comité Technique de Dressage de la MESF.

B. CATÉGORIES DE REPRISES

Les reprises officielles pour les compétitions de **la ligue MESF 2024/2025** sont les suivantes :

- a. Club 2 (moins de 12 ans)
- b. Novice Junior (12 - 16 ans) *
 - Novice Rider (moins de 4 compétitions à ce niveau)
- c. Novice Senior (16 ans et plus) *
 - Novice Horse (moins de 4 compétitions à ce niveau)
 - Novice Rider (moins de 4 compétitions à ce niveau)
- d. 7 Nations Preliminary Test (FEI Preliminary Test 2011) Junior (16 ans et moins)
- e. 7 Nations Elementary Test (FEI Elementary Test 2011) Junior et Senior
- f. FEI Youth (FEI Team Competition Test Edition 2020, update 2022)
- g. FEI Senior I (FEI Children Individual Competition Test Edition 2020 update 2022)

- h. FEI Senior II (FEI Junior Team Competition Test Edition 2009, update 2022)
 - i. FEI Prix St Georges (FEI Prix St Georges-Edition 2009, update 2022)*
 - j. FEI Intermediate I (FEI Intermediate I Edition 2009, update 2022)*
- * A condition qu'un juge qualifié soit disponible

Reprises FEI g. – j. sont tous « 16 ans et plus ».

* Au moment de l'inscription à la compétition, l'athlète doit indiquer l'option choisie

Les catégories d'âge sont définies comme suit :

- **Club 2** – moins de 12 ans = ouvert aux athlètes ayant moins de 12 ans, jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 11 ans ;
- **Novice Junior** – moins de 16 ans = ouvert aux athlètes ayant moins de 16 ans, jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans
- **Novice Senior** – 16 ans et plus = l'année au cours de laquelle les athlètes atteignent 16 ans et suivantes ;
- **Prelim / Elem Junior** – 16 ans et moins = ouvert aux athlètes jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans ;
- **Prelim / Elem Senior** – 16 ans et plus = l'année au cours de laquelle les athlètes atteignent 16 ans et suivantes.

Les compétitions sous l'égide de la MESF sont ouvertes aux groupes d'âge suivants à partir du 1 janvier de l'année où ils atteignent leur 16^{ème} ou 12^{ème} anniversaire :

- **FEI Intermediate I** – 16 ans et plus ;
- **FEI Prix St-Georges** – 16 ans et plus ;
- **FEI Challenge Senior II** – 16 ans et plus ;
- **FEI Challenge Senior I** – 16 ans et plus ;
- **FEI Challenge Youth** – entre 12 ans et 16 ans.

NB : la ligue de la MESF commence en septembre et fini en juin et les catégories d'âge ci-dessus se réfèrent à une année civile. Les athlètes qui passent des catégories Junior à Senior doivent savoir qu'ils doivent commencer et terminer la ligue dans la même catégorie d'âge.

NB : à noter que pour la compétition des 7 Nations il y a 2 catégories juniors (« children » et « young rider ») mais pour les besoins de la ligue MESF ces catégories seront considérées comme Junior et les résultats considérés en conséquence.

C. PARTICIPATION

- a. Les compétitions organisées sous l'égide de la MESF sont ouvertes à tous les chevaux/ poneys, donc ils peuvent participer aux compétitions Junior ou Senior selon les conditions suivantes :
- Les chevaux peuvent concourir s'ils sont âgés d'au moins 5 ans pour toutes les catégories jusqu'à Senior I ;
 - Les chevaux peuvent concourir s'ils sont âgés d'au moins 6 ans pour les catégories Youth et Senior II ;
 - Les chevaux peuvent concourir s'ils sont âgés d'au moins 7 ans pour les catégories Prix Saint George et Intermediate I ;
 - L'âge est compté à partir du 1^{er} janvier de l'année de naissance du cheval dans l'hémisphère Nord et du 1^{er} août pour l'hémisphère Sud.
- b. Les nombres de reprises autorisée par cheval /poney :
- Club 2 et Novice : pas plus de 4 reprises ;
 - Préliminaire : pas plus de 3 reprises
 - 7 Nations et FEI : pas plus de 2 reprises
- c. La même combinaison cheval / cavalier peut uniquement participer dans des catégories adjacentes (par exemple Preliminary et Elementary).
- d. Un cheval/ poney peut participé dans des catégories avec plus de 1 catégorie de différence avec un athlète différent (par exemple Elementary et Senior II).
- e. L'ordre de passage doit être respecté telle que publiée. Les corrections ou les entrées tardives seront ajoutées à la fin de l'ordre de passage.

D. JURY

Les Clubs Membres avec des athlètes participant à une compétition nationale de dressage doivent fournir au moins un membre du jury pour assister, en tant que juge et/ou secrétaire. Un Juge doit être soit :

- Un juge accrédité par la FEI ;
- Quelqu'un qui a terminé un cours FEI Dressage ESEE ; où
- Un entraîneur de club qualifié ; où
- Quelqu'un qui bénéficie d'une dérogation officielle de la MESF en raison de son expérience.

Le Club hôte doit fournir ou trouver un steward pour l'arène de détente (*warm-up arena*) et des officiels pour comptabiliser les points.

La MESF nominera une personne à chaque compétition de dressage qui sera responsable de la comptabilisation des points.

E. DÉTENTE ET ENTRÉE EN PISTE

- a. Seul l'athlète participant à l'épreuve peut détendre son cheval, à l'exception suivante : dans le cas où un concurrent monte 2 chevaux différents dans la même épreuve et rapprochés dans l'ordre de passage, un autre athlète peut monter le cheval uniquement en rennes longues.
- b. Pour les compétitions où il n'est pas pratique pour les athlètes de monter leurs chevaux à l'extérieur de la carrière avant d'entrer en piste, le jury peut se réunir et autoriser les athlètes à entrer en piste avant que la cloche ne sonne. Après que la cloche a sonné les athlètes peuvent commencer leur reprise de l'intérieur.

F. HARNACHEMENTS ET EMBOUCHURES

(i) Mors:

- Novice, Club 2 : mors simple et Pelham autorisés. Si le Pelham est utilisé dans les épreuves de Novice et Club 2 une alliance doit être utilisé avec le Pelham.
- Toutes les autres reprises : suivre le règlement FEI et 7 Nations.

Aucune aide ne doit être attachée de manière illégale. Une seule aide peut être utilisée (par exemple le Pelham est autorisé, mais une combinaison de Pelham et martingale est interdite) Tout cavalier souhaitant participer à une compétition organisée sous l'égide de la MESF sans muserolle ni mors doit faire une demande écrite auprès du sous-comité technique de Dressage au moins 3 jours avant la compétition.

(ii) Enrênements autorisés :

- Club 2, Novice : élastiques, martingale (fixe ou à anneaux), rênes à houlettes et Gogue (fixe ou commande) ;
- Toutes les autres reprises : suivre le règlement FEI et 7 Nations.

Aucune aide ne doit être attachée de manière illégale. Une seule aide peut être utilisée (par exemple le Pelham est autorisé, mais une combinaison de Pelham et martingale est interdite)

G. TENUE DE CONCOURS

(i) Athlètes

- Pour toutes les catégories : Pantalon d'Équitation blanc ou beige ;
- Club 2 : Chemises blanches ou polos blancs
- Toutes reprises FEI / 7 Nations : Chemise de concours, cravate ou chemise à col montant, veste.
- La veste: Couleurs foncées uniquement autorisées (noir ou bleu marine).
- Les gilets de sécurité (avec ou sans airbag à gaz) sont autorisés et peuvent être portés sous ou par-dessus la veste.
- Toutes catégories : Bombe obligatoires.
- Toutes catégories : Bottes ou bottines/chaps obligatoires.

En cas de température élevée, le Président du Jury **peut** autoriser les compétiteurs à ne pas porter de veste.

En cas de pluie le Président du Jury **peut** autoriser les athlètes à porter 1 blouson de pluie.

Tout athlète appelé à la remise des prix doit **obligatoirement** se présenter en tenue complète.

En cas de non-respect, la MESF se réserve le droit de prendre des sanctions nécessaires.

(ii) Harnachement des Chevaux /poneys :

- Tapis de Selle :
 - Club 2 : couleurs autorisées
 - Autres reprises: tapis de selle blanc ou noir
- Rondelles de mors, Colliers de chasse, bandages, et toutes autres protections ne sont pas autorisée dans carrière ou dans la zone d'échauffement entourant immédiatement la carrière.

H. AIDES ARTIFICIELLES (cravache, badine et éperons)

- **Les cravaches** sont autorisées pour toutes les catégories avec les dispositions suivantes :
 - Une cravache seulement
 - Club 2 et Novice Junior : Cravache ou Stick de dressage/Badine (max. 1m)
 - Toutes les catégories : Dressage Stick/Badine (max 1.20m)

- **Éperons** autorisés pour toutes les reprises sauf pour le Club 2.

NB : l'utilisation de la cravache est autorisée pour toutes les reprises faisant partie d'un concours national MESF.

I. DICTÉE DES REPRISES

- Novice, Club 2 : la dictée des reprises est permise.
Toute autre aide extérieure par la voix, les signes, etc. est considérée comme une assistance illégale ou non autorisée à un cavalier ou à son cheval. Un athlète ou un cheval recevant une aide non autorisée sera éliminé.
- Toutes les autres reprises : suivre le règlement FEI et 7 Nations

J. TROT ENLEVÉ

- Novice, Club 2 : "trot enlevé" permis
- Les autres reprises : suivre le règlement FEI et 7 Nations
 - 7 Nations Preliminary et Elementary : trot enlevé est autorisé
 - DWC : uniquement trot assis. Tout mouvement effectué en trot enlevé sera pénalisé de 2 points ou si l'ensemble de la reprise est exécuté en trot enlevé, la pénalité sera de 2% sur le score global.

K. DIMENSION DES CARRIÈRES

- Club 2: 60 x 20m ou 40 x 20m
- Toutes les autres reprises : 60 x 20m

L. FEI WORLD DRESSAGE CHALLENGE 2023 / 7 NATIONS REGIONAL CHALLENGE 2023 / ACES CHALLENGE 2023

Les reprises officielles pour **ces compétitions** sont les suivantes :

- a. 7 Nations Preliminary Test (FEI Preliminary Test 2011)
- b. 7 Nations Elementary Test (FEI Elementary Test 2011)
- c. FEI Youth (FEI Children Team Competition Test Edition 2020, update 2022)
- d. FEI Senior I (FEI Children Individual Competition Test Edition 2020, update 2022)
- e. FEI Senior II (FEI Junior Team Competition Test Edition 2009, update 2021)
- f. Prix St Georges (FEI Prix St Georges Edition 2009, update 2022)*
- g. FEI Intermediate I (FEI Intermediate I Edition 2009, update 2022)*

* If Qualified Judge available

NB : Il s'agit des épreuves officielles des 7 Nations, de l'ACES et de la FEI. Il existe donc des règles officielles distinctes pour ces compétitions. Les athlètes sont doivent être familiés avec ces règles :

- FEI Dressage World Challenge Rules 2023
- 7 Nations Challenge Rules 2023
- ACES Challenge Rules 2023

M. SYSTÈME DE POINTS DE LA LIGUE 2024 – 2025

Les 4 compétitions nationales, le FEI Dressage World Challenge et le 7 Nations Challenge font partie de la ligue MESF.

Le système de points de la ligue attribue des points pour la participation, le score de l'athlète et le résultat final de la catégorie. Les résultats de toutes les compétitions comptent pour la ligue :

(1) Pour les scores:

- 58 – 59.99% = 2 points
- 60.00 – 61.99% = 3 points
- 62.00 – 63.99% = 4 points
- 64.00 – 65.99% = 5 points
- 66.00 – 67.99% = 6 points
- 68.00 – 69.99% = 7 points
- 70.00 – 71.99% = 8 points
- 72.00 – 73.99% = 9 points
- 74.00 – 75.99% = 10 points
- 76.00 – 77.99% = 11 points
- 78.00 – 79.99% = 12 points
- 80.00% et plus = 13 points

(2) Résultat de la catégorie :

Moins de 5 participants dans une catégorie	Plus de 10 participants dans une catégorie
1 ^{ère} place = 12 points	1 ^{ère} place = 18 points
2 ^{ème} place = 9 points	2 ^{ème} place = 15 points
3 ^{ème} place = 6 points	3 ^{ème} place = 12 points
4 ^{ème} place = 3 points	4 ^{ème} place = 9 points
5 ^{ème} place = 1 points	5 ^{ème} place = 6 points
	6 ^{ème} place = 3 points
	7 ^{ème} place = 1 points

EXEMPLE 1 :

Athlète A gagne dans la catégorie Preliminary Senior avec un score de 68.5%. Il y avait 5 partants dans la catégorie.

Participation = 1 point

Score : tombe dans 68.00 – 69.99% = 7 points

Résultat : 1^{ère} place = 12 points

Total Score = 20 points

EXEMPLE 2 :

Athlète B fini 3^{ème} dans la catégorie Novice Junior avec un score de 60.25%. Il y avait 11 partants dans la catégorie.

Participation = 1 point

Score : tombe dans 60.00 – 61.99% = 3 points

Résultat : 3^{ème} place = 12 points

Total Score = 16 points

EXEMPLE 3 :

Athlète C fini 4^{ème} dans la catégorie Senior I avec un score de 56%. Il y avait 9 partants dans la catégorie.

Participation = 1 point

Score : moins de 58% = 0 point

Résultat : 4^{ème} place = 12 points

Total Score = 13 points

Les points seront alloués selon le système ci-dessus.

- a. Les points seront obtenus par rapport :
 - Si un athlète, au cours de la même saison MESF, change de catégorie, ce dernier pourra prendre la moitié de ses points de la catégorie inférieure au classement de la prochaine catégorie supérieure. Par exemple, un cavalier qui avait 20 points en catégorie Preliminary, et qui passe en catégorie Elementary, aura droit à 10 points en catégorie Elementary
 - Les combinaisons cheval/athlète peuvent également participer à 2 catégories adjacentes à la même compétition MESF et obtenir des points dans les deux catégories dans la ligue MESF.
- b. Si moins de 75% des compétitions sur le calendrier sont organisées le classement de la ligue sera annulé et il n'y aura aucun gagnant pour la saison.

N. CHANGEMENT DE CATÉGORIE OBLIGATOIRE

Dans les situations suivantes, un athlète sera obligé de changer de catégorie :

- Club 2 & Novice : aucun changement de catégorie est obligatoire ;
- Novice : 4 compétitions terminées et marquées (cheval ou cavalier)
- 7 Nations Preliminary : si une combinaison cheval/cavalier a obtenu un score de 70% ou plus lors de deux compétitions MESF, ils sont obligés de passer à la catégorie Elementary dans la ligue annuelle suivante ;
- 7 Nations Elementary Junior : si une combinaison cheval/cavalier a obtenu un score de 70% ou lors de deux compétitions MESF, ils sont obligés de passer à la catégorie FEI Youth dans la ligue annuelle suivante .
- FEI Senior I, Senior II, PSG : aucun changement de catégorie est obligatoire.

Pour toutes dérogations exceptionnelles à ces règles, un athlète peut faire une demande écrite auprès du Comité Technique de Dressage, qui après consultation avec le Comité Exécutif de la MESF, une décision sera prise.

O. CHAMPIONNAT DE MAURICE

(i) Qualification

Les 5 à 10 meilleurs athlètes de chaque catégorie se qualifieront pour le championnat.

Comme il y a une limite de 40 inscriptions par jour, la MESF se réserve le droit de limiter ou d'étendre le nombre de qualifications dans certaines catégories. Pour se qualifier pour le Championnat un athlète :

- Doit être inscrit à la MESF avec une licence compétition en cours de validité ;
- 1 cheval/poney ne peut courir que pour un titre du Championnat ;
- Si un athlète est qualifié dans deux catégories différentes, il pourra concourir dans ces deux catégories avec un cheval qu'il a monté au moins 1 fois lors des épreuves de la ligue, sauf autorisation obtenue du Comité Exécutif de la MESF ;
- Un athlète doit avoir participé au minimum à 50% des compétitions de la ligue au courant de la saison dans la catégorie dans laquelle il sera présenté au cours du Championnat. Une dérogation sera possible sur demande écrite faite au Comité Exécutif de la MESF ;
- En cas de force majeure, l'athlète devra faire une demande écrite au Comité Exécutif de la MESF et pourrait avoir une autorisation de monter un autre cheval/poney provenant d'une catégorie équivalente ou adjacente à sa qualification
- Un couple cheval/cavalier qualifié n'est autorisé à effectuer qu'un maximum de 2 tours adjacents
- Les résultats de la Ligue seront utilisés pour qualifier les couples pour le Championnat. En cas de désistement, le prochain athlète de la ligue sera sélectionné. La MESF se réserve aussi le droit d'y inviter d'autres athlètes méritants.
- Dans le cas où un seul athlète est qualifié pour le Championnat dans une catégorie, la MESF se réserve le droit de ne pas organiser de Championnat pour cette catégorie. L'athlète sera déclaré champion de Maurice automatiquement.

En cas de litige, seul le Comité Exécutif de la MESF est habilité à l'étudier et à prendre toute décision nécessaire pour le résoudre.

(i) Épreuves

A être définies par le Comité Technique de Dressage de la MESF.

(ii) Prix

Le premier de chaque catégorie sera déclaré gagnant du Championnat dans chaque catégorie.